

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SAS PIVETEAU BOIS

## Demande d'autorisation d'exploiter une installation de transformation de bois sur la commune d'Essarts-en-Bocage

Par arrêté préfectoral n° 19-DRCTAJ/1-74 du 27 février 2019 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande formulée par le président de la SAS PIVETEAU BOIS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de transformation du bois, est soumise à enquête publique sur la commune d'Essarts-en-Bocage. Cette enquête est ouverte pendant **30 jours consécutifs, du vendredi 5 avril 2019 à 9h00 au samedi 4 mai 2019 à 12h30.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une étude d'impact et l'absence d'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie d'Essarts-en-Bocage, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement en ce lieu sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Madame Mireille AMAT, ingénieur en biologie, commissaire enquêteur, est nommée par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête.

Madame AMAT recevra en personne les observations écrites ou orales du public à la mairie d'Essarts-en-Bocage de la manière suivante :

- **le vendredi 5 avril 2019 de 9h00 à 12h00 ;**
- **le mardi 23 avril 2019 de 13h30 à 17h30 ;**
- **le samedi 4 mai 2019 de 9h00 à 12h30.**

Les observations et propositions peuvent également être adressées :

- par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : mairie d'Essarts-en-Bocage, 51 rue Georges Clémenceau BP 46, 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

- par courriel (avec demande d'AR), à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : [enquetepublique.vendee3@orange.fr](mailto:enquetepublique.vendee3@orange.fr) (*indiquer dans l'objet : enquête publique – SAS PIVETEAU BOIS*).

Seules les observations du public reçues sous forme dématérialisées seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Vendée à l'adresse suivante : [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) (rubrique Publications – commune d'Essarts-en-Bocage).

Le résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'absence d'avis de l'autorité environnementale et l'arrêté précité sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Vendée au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 5 avril au 4 mai 2019 inclus** sur ce même site internet.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande d'autorisation peut être obtenue auprès de Monsieur Christophe LORIEAU, SAS PIVETEAU BOIS, animateur QSE, 02.51.66.01.08.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture et en mairie d'Essarts-en-Bocage ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.